

PRODUITS ALIMENTAIRES DE QUALITE EN BRETAGNE ATTENTES ET BESOINS DES ACTEURS



Rapport d'étude : JUIN 2010

I. LA FEDERATION DES FILIERES QUALITE DE BRETAGNE : PRESENTATION, HISTORIQUE ET OBJECTIFS	6
A- Pourquoi une Fédération des Filières Qualité en Bretagne ?	6
B- La Fédération des Filières Qualité de Bretagne :	7
1/ Les objectifs de la fédération.....	7
2/ Fonctionnement de l'association	7
3/ Les adhérents 2010	8
4/ Le poids économique de l'association	8
II. LA POLITIQUE QUALITE PRODUIT	9
A- Le Contexte réglementaire	9
B- Définition d'un Organisme de défense et de Gestion (ODG).....	9
C- L'identification de la qualité et de l'origine.....	10
1/ Les enjeux	10
2/ Les principes.....	10
3/ Les modes de valorisation des produits agricoles et alimentaires.....	11
III. LES CONSOMMATEURS ET LA QUALITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	14
A- Evolution de la consommation des ménages	14
B- la perception de la qualité par le consommateur.....	16
1/ Les critères de qualité selon le consommateur :.....	16
2/ Les raisons d'achats des produits de consommation : une hausse en 2009 du critère label qualité.	17
C- la notoriété des Signes de Qualité.....	18
IV. LES ACCOMPAGNEMENTS DE LA POLITIQUE QUALITE PRODUIT	20
V. LA « QUALITE PRODUIT » EN BRETAGNE	22



VI. RECENSEMENT DES ATTENTES DES OPERATEURS DE LA QUALITE BRETAGNE	26
A- Objectifs généraux de l'enquête	26
B- Modalités de mise en œuvre de l'étude	26
C- Les résultats de l'enquête	27
1/ Recueil des attentes des opérateurs / transformateurs	27
2/ Recueil des ressentis des ODG et organisations interprofessionnelles	33
VII. PERSPECTIVES D'AVENIR	36
A- Communication	36
B- Développement et propositions de dispositifs d'appuis et de conseils.....	37
C- Identification des acteurs : la mise en place d'un observatoire de la qualité produits en Bretagne (SIQO, CCP, marque collective).	38
ANNEXE 1 : TEXTES DE REFERENCE.....	40
ANNEXE 2: MESURES 132 et 133	41
ANNEXE 3: Support d'entretien	44
ANNEXE 4: Support d'enquête	53

GLOSSAIRE

- **AB : Agriculture Biologique**
- **AOC : Appellation d'Origine Contrôlée**
- **AOP : Appellation d'Origine Protégée**
- **CCP : Certification Conformité Produit**
- **CRAB Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne**
- **CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne.**
- **CRMAB : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne**
- **FEOGA : Fond Européen Agricole de Garantie**
- **FFQB : Fédération des Filières Qualité de Bretagne**
- **IGP : Indication Géographique Protégée**
- **INAO : Institut national de la Qualité et de l'Origine**
- **LR : Labels Rouges**
- **OC : Organisme Certificateur**
- **ODG : Organisme de défense et de Gestion**
- **RHF : Restauration Hors Foyer**
- **SIA : Salon de l'Agriculture**
- **SIAL : Salon International de l'Alimentation**
- **SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine**
- **SIRHA : Salon International de l'Hôtellerie, la Restauration, et de l'Alimentation**
- **STG. : Spécialités Traditionnelles Garanties**



INTRODUCTION

En Bretagne, depuis le 1^{er} janvier 2007 et l'entrée en vigueur de la réforme de la qualité (Loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006), les démarches qualité continuent leur essor.

Aujourd'hui de plus en plus d'agriculteurs, de transformateurs et de distributeurs s'engagent dans ces filières valorisant la tradition, la qualité et, le savoir faire.

Pour mutualiser leurs réflexions et leurs moyens, notamment de communication et afin de mieux valoriser les produits sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), Certification Conformité Produit (CCP) et marques collectives, dix associations organisées en filière se sont regroupées pour créer, en 2006, la **Fédération des Filières Qualité de Bretagne**, association loi 1901.

En 2009, la Fédération des Filières Qualité de Bretagne a souhaité évaluer les attentes et besoins des opérateurs bretons de la qualité, tous secteurs et toutes démarches confondues. L'objectif est de proposer, à l'échelle régionale, un plan d'actions qui puisse favoriser et soutenir le développement de ces produits. La mise en œuvre de cette étude a été possible grâce au soutien financier du Conseil Régional de Bretagne et l'Etat que nous tenons à remercier.

La réalisation de l'étude (enquête et rédaction du rapport) est le fruit d'une étroite collaboration entre la Fédération des Filières Qualité de Bretagne et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne.

I. LA FÉDÉRATION DES FILIÈRES QUALITÉ DE BRETAGNE : PRÉSENTATION, HISTORIQUE ET OBJECTIFS

A- Pourquoi une Fédération des Filières Qualité en Bretagne ?

En Bretagne, les produits de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont souvent associés à des productions de masse. Certes, la Bretagne est et restera une région forte par son agriculture moderne et le développement de ses activités agroalimentaires.

Cependant, il ne faut pas négliger qu'un grand nombre d'agriculteurs, d'industriels, d'artisans travaillent depuis longtemps sur des produits sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine.

Ainsi depuis plus de vingt ans, des Labels Rouges, des IGP, des AOC ont été mis en place : sur les produits carnés, les produits végétaux, les produits de la mer, les produits cidricoles.

Ils se sont développés en étroite partenariat entre producteurs, transformateurs et distributeurs le plus souvent organisés en filière. Ce sont des groupements qualité qui, pour la plupart, ont réussi à progresser et mettre en avant leur savoir faire auprès de leurs adhérents.

En 2005, suite à la participation au salon SQUALIM de Nantes, les groupements qualité ont ressenti le besoin de se fédérer.

Après plus d'une année d'échanges, de rencontre, la fédération voyait le jour en septembre 2006. Cette initiative avait bien entendu le soutien du Conseil régional de Bretagne et des organismes consulaires régionaux (CRAB, CRCI, CRMAB).

La Fédération des Filières Qualité de Bretagne peut être un des acteurs privilégiés de la mise en œuvre de cette politique. Elle pourrait être une structure régionale et fédératrice permettant le développement des filières sous signe de qualité.

Les chantiers depuis ses origines :

- **2005 :**
 - ✚ Participation au salon SQUALIM
 - ✚ Organisation d'une réflexion sur une structuration régionale des Filières Qualité
- **2006 :** Création de la FFQB (10 adhérents)
- **2008 :** Formation des adhérents à la "qualité produit" : Maîtrise des cahiers des charges, des plans de contrôles, des audits
- **2009 :**
 - ✚ Participation au Salon de l'Agriculture
 - ✚ Recueil des attentes et des besoins des opérateurs de la qualité en Bretagne
 - ✚ Création d'une charte graphique
- **2010 :**
 - ✚ Participation au Salon de l'Agriculture
 - ✚ Deux nouveaux adhérents : AOC Moules de bouchots de la Baie du Mont Saint Michel & AOC Oignons de Roscoff
 - ✚ Présentation publique de l'étude

D'autres chantiers sont prévus dans les prochains mois.

Le recueil des attentes des opérateurs de la qualité en Bretagne, financé par le Conseil régional de Bretagne est une 1^{ère} étape. Il devrait permettre le renforcement de la politique des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine conduite en Bretagne, en axant notamment les efforts sur l'accompagnement des filières, le développement commercial et la promotion de ces produits.

B- La Fédération des Filières Qualité de Bretagne :

1/ Les objectifs de la fédération

En septembre 2006, plusieurs filières s'appuyant sur une démarche qualité ont souhaité se regrouper en une fédération régionale, qui a pour objectifs :

- **La fédération** des organisations structurées en filière chargées de la mise en œuvre de cahier des charges de produits vérifié par un organisme indépendant,
- **L'organisation d'actions collectives** favorisant le renforcement de chacun des adhérents,
- **La représentation des filières qualité** auprès des différents partenaires,
- **La recherche de moyens** permettant l'essor de ses adhérents,

2/ Fonctionnement de l'association

Aujourd'hui, peuvent adhérer à la Fédération des Filières Qualité de Bretagne :

- **Les organisations de type interprofessionnelle**, détentrices d'un ou de cahiers des charges (SIQO, CCP, Cahier des charges sous démarche collective),
- **Les entreprises qui utilisent un cahier des charges dans le cadre d'une interprofession et/ou d'un organisme de défense et de gestion** dont le siège peut se situer hors Bretagne mais dont l'unité de production du produit sous cahier des charges est obligatoirement en Bretagne,
- **les organismes consulaires régionaux.**

Aujourd'hui la Fédération des Filières Qualité de Bretagne c'est 10 Organismes De Défense et de Gestion (ODG) ou filières organisées ; la répartition par secteur d'activité est la suivante :

- **Fruits, légumes :**
 - Label Rouge «Cidre Royal Guillevic»
 - AOC «Cidre de Cornouaille»
 - AOC «Oignons de Roscoff»

- **Céréales et produits issus de céréales :**
 - Label Rouge «Farine Tradition Française»

- **Viandes fraîches réfrigérées ou congelées :**
 - Label Rouge «Boeuf Limousin»,
 - Label Rouge «Boeuf Blond d'Aquitaine»,
 - Label Rouge «Veau élevé au lait entier Bretonin»,
 - Label Rouge «Agneau»,

- **Produits de la mer :**
 - AOC « Moules de bouchots »

4/ Le poids économique de l'association

En 2010, les adhérents de l'association représentent plus de :

- 1100 producteurs,
- 40 opérateurs industriels et transformateurs
- Plus de 500 points de vente

II. LA POLITIQUE QUALITE PRODUIT

A- Le Contexte réglementaire

L'année 2007 a été marquée par de profondes évolutions dans le domaine de l'identification et de la protection de la qualité des produits alimentaires français.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2007, le nouveau dispositif, prévu par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, est entré en application.

Ce dernier prévoit :

- La gestion par l'INAO (Institut National de la Qualité et de l'Origine) de l'ensemble des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Label Rouge, AOC/AOP, IGP, Agriculture Biologique et STG.
- La reconnaissance des Organismes de Défense et de Gestion (ODG), désormais plus impliqués dans la gestion des cahiers des charges
- La gestion de la Certification de conformité produit (CCP) par le Ministère de l'Agriculture

Annexe n° 1 : Textes de référence

B- Définition d'un Organisme de défense et de Gestion (ODG)

Conformément à l'article L 642-22 du code rural, un **Organisme de défense et de Gestion (ODG)** a pour missions :

- De contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus.
- Pour chaque produit bénéficiant d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine dont il assure la défense et la gestion :
 - d'élaborer le projet du cahier des charges, de contribuer à son application par les opérateurs et de participer à la mise en œuvre des plans de contrôles et d'inspection en réalisant notamment les contrôles internes prévus auprès des opérateurs,
 - de mettre à jour la liste des opérateurs pour faire une transmission périodique à l'organisme certificateur et à l'INAO,
 - de participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir ainsi qu'à la valorisation du produit et à la connaissance statistique du secteur,
 - de mettre en œuvre les décisions du Comité National qui le concernent,
 - de communiquer à l'INAO, sur sa demande, toute information collectée dans le cadre de ses missions,

- ✚ d'assurer les relations avec l'Organisme Certificateur chargé de la certification de ces produits pour le compte de ses adhérents,
- ✚ donner un avis sur le plan de contrôle.

C- L'identification de la qualité et de l'origine

1/ Les enjeux

L'identification de la Qualité et de l'Origine doit :

- permettre aux producteurs et aux acteurs économiques une meilleure valorisation de leurs produits par la création de valeur ajoutée,
- permettre aux consommateurs de choisir des aliments de qualité, typiques, gustatifs et élaborés dans le respect de l'environnement et garantis par les Pouvoirs Publics,
- permettre de renforcer les liens entre le consommateur et les producteurs par le développement d'actions de filière,
- favoriser l'aménagement rural et le développement des territoires.

2/ Les principes

Ce système repose sur l'engagement conjoint de l'Etat et des professionnels. Il permet de garantir aux consommateurs des aliments de qualité répondant à leurs attentes.





En effet, la recherche de produits goûtés, du plaisir, de produits de tradition gastronomiques et la notion de développement durable sont des attentes fortes des consommateurs.

Ce système repose sur les principes suivants :

- Un engagement volontaire des professionnels dans la mise en place et le suivi d'une démarche qualité « produit », soit individuellement (agrobiologie), soit collectivement (label rouge, appellation d'origine, indication géographique, etc.),
- Une définition obligatoire de la qualité du produit par un cahier des charges élaboré par les professionnels et validé par les Pouvoirs Publics. Ce Cahier des charges doit préciser la spécificité du produit, les règles de production et de transformation,
- Un contrôle régulier des démarches et du cahier des charges par des organismes indépendants, impartiaux et agréés par l'INAO,
- Un contrôle global de l'application du dispositif par les Pouvoirs Publics.

3/ Les modes de valorisation des produits agricoles et alimentaires

a- les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)

TYPES DE QUALITE	SIQO	LOGO	Définition
Une qualité liée à l'origine et à la tradition	Appellation d'Origine Contrôlée (AOC),		L' « Appellation d'Origine Contrôlée » (AOC) désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé dont la qualité ou les caractères sont dus essentiellement à ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques et humains donnant au produit une typicité particulière.
	Appellation d'Origine Protégée (AOP),		L' « Appellation d'Origine Protégée » (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC (équivalence reconnue par la loi du 3 janvier 1994) pour tous les produits autres que le vin. Elle protège le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, exceptionnellement d'un pays. Elle désigne un produit dont les caractères sont dus au milieu géographique et dont la production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée.
	Indication Géographique Protégée (IGP)		L' « Indication géographique protégée » (IGP) est définie par le Règlement (CE) n° 510/06. Elle porte sur le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire originaire de cette région de ce lieu déterminé ou de ce pays. La qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribués à cette origine géographique. La production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée.
	Spécialité traditionnelle garantie (STG)		La « Spécialité Traditionnelle Garantie » (STG) est attribuée à un produit agricole ou une denrée alimentaire traditionnelle dont la communauté a reconnu la spécificité par son enregistrement conformément au présent règlement. (source : Règlement (CE) no 509/2006 du Conseil du 20 mars 2006)

Une qualité supérieure du produit	le Label Rouge		Reconnu en 1960, « le Label Rouge atteste que le produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieur résultant notamment de leurs conditions particulières de production ou de fabrication. Elles doivent être conformes à un cahier des charges qui les distinguent des denrées et produits similaires habituellement commercialisés » (article L.641-1).
Une qualité environnementale	l'Agriculture Biologique		La mention « <i>Agriculture Biologique</i> » atteste qu'un produit est issu d'un mode de production et de transformation respectueux des équilibres naturels et du bien être animal défini dans un cahier des charges très strict avec des contrôles systématiques.

b- Les autres modes de valorisation des produits agroalimentaires français :

La loi d'orientation agricole (Art. 73) prévoit deux autres modes de valorisation des produits agroalimentaires français :

- les mentions valorisantes
- la démarche de Certification de Conformité Produit

La LOA reconnaît **quatre mentions valorisantes** pouvant apparaître sur l'étiquetage des produits :

- la dénomination « montagne,
- le qualificatif « fermier » ou les mentions « produits de la ferme », « produit à la ferme »,
- les termes « produits pays » dans les départements d'outre-mer,
- la dénomination « vins de pays », suivie d'une zone de production ou d'un département.

La **Certification de Conformité Produit** atteste qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole non alimentaire et non transformé est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées (les « exigences et recommandations ») qui le distinguent du produit courant et qui portent, selon les cas, sur la production, la transformation ou le conditionnement.

Le Certificat de Conformité est délivré à un opérateur (interprofession, industriel, distributeur,...) ayant constitué un cahier des charges qui :

- respecte les exigences posées par les règles de production, de transformation et de conditionnement du produit ou de la famille de produits définies,
- définit au moins deux caractéristiques différenciantes par rapport au produit standard. Celles ci correspondent aux Caractéristiques Certifiées.

Ce cahier des charges est contrôlé par un Organisme Certificateur, accrédité selon la norme EN 45011.



En amont, la démarche de certification validée fait l'objet d'une déclaration auprès du ministre chargé de l'agriculture. La liste des certifications enregistrées paraît périodiquement au journal officiel de la République Française.

III. LES CONSOMMATEURS ET LA QUALITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Chaque année, le CREDOC, pour le compte du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche interroge les français sur leur perception de l'alimentation (Baromètre annuel de l'Alimentation). Une partie de cette étude vise à interroger les consommateurs français sur :

- la définition de la qualité d'un produit alimentaire
- les motivations d'achat des produits alimentaires

Ces deux thématiques sont brièvement développées ci-dessous.

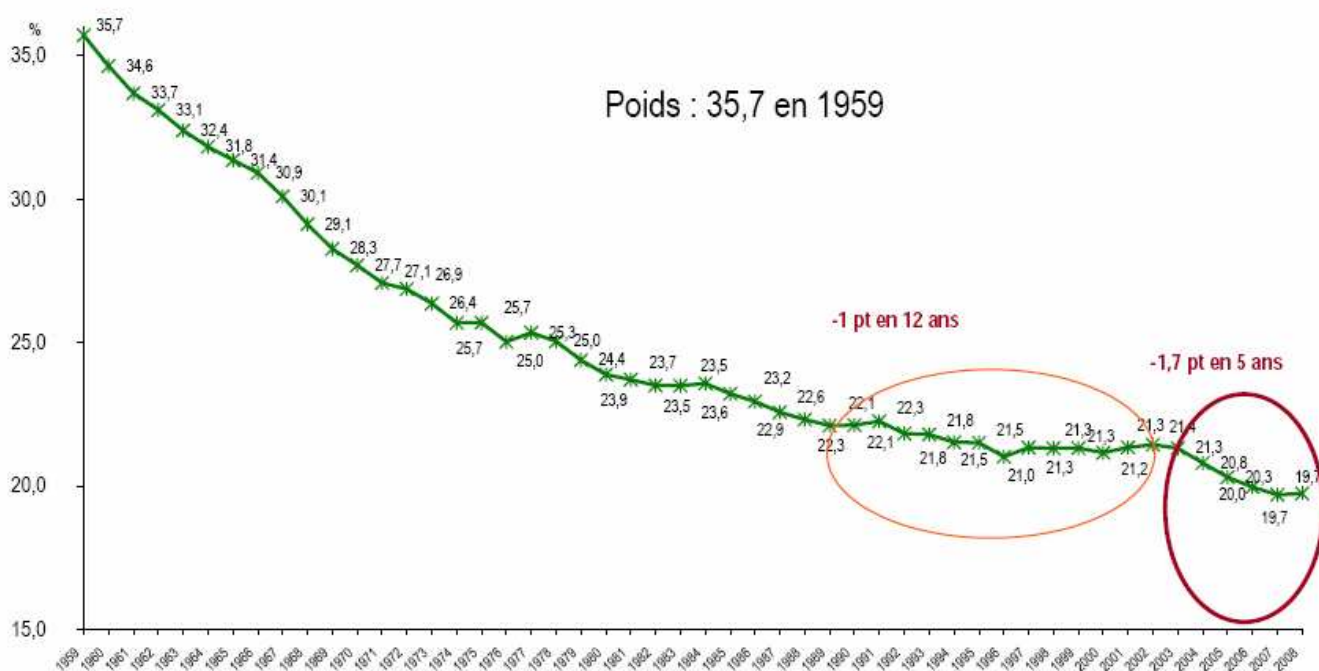
A- Evolution de la consommation des ménages

L'étude CREDOC 2009 constate :

- **Un effet structurel** : un arbitrage des consommateurs en défaveur de l'alimentation qui se traduit par une diminution permanente depuis 1959 de la part du revenu consacré à l'alimentation :

Graphique n° 1 : Coefficients budgétaires de l'alimentation

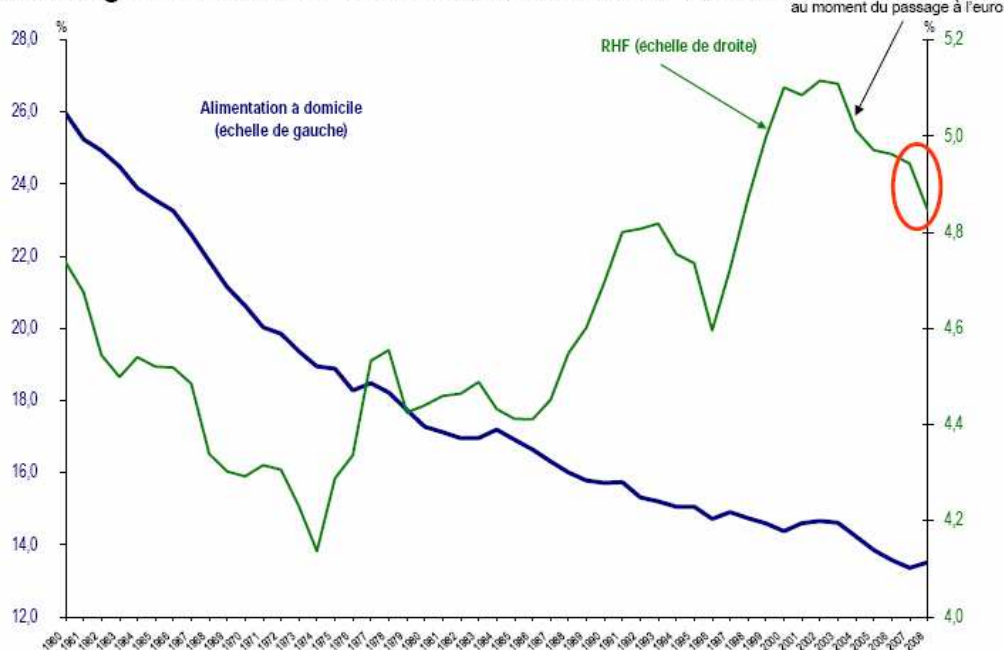
Coefficients budgétaires de l'alimentation
(hors domicile et à domicile y.c. boissons alcoolisées)



- Une tendance à surveiller : Une diminution de la part du revenu consacrée à la restauration hors foyer

Graphique n° 2 : Coefficients budgétaires de la RHF et de la consommation à domicile

Coefficients budgétaires de la RHF et de la consommation à domicile



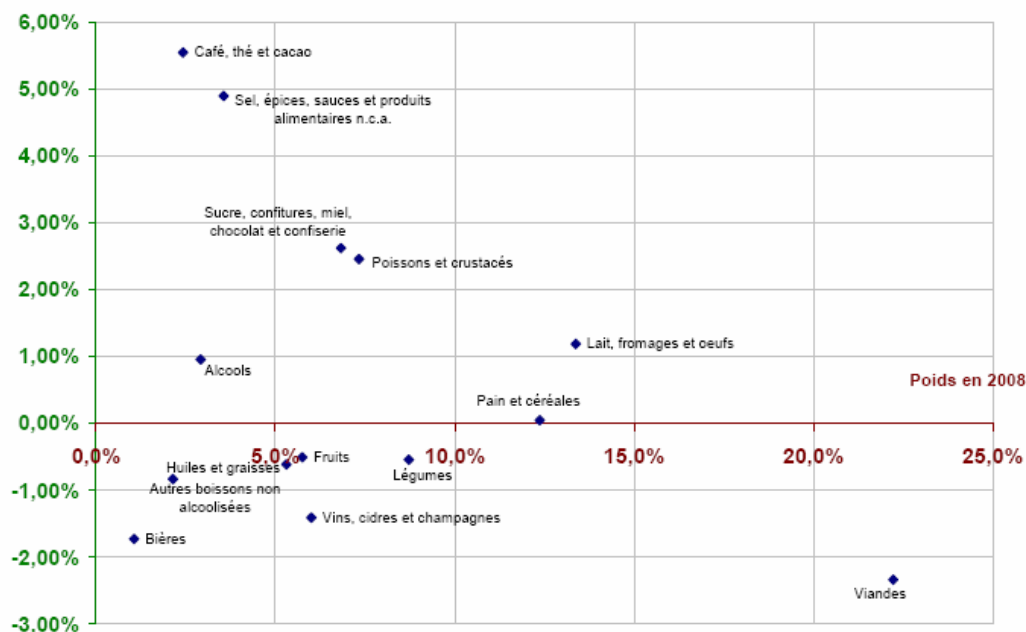
Source/ Comptabilité Nationale, INSEE - baromètre alimentation 2009- Ministère de l'agriculture et de la pêche CRÉDOC

- **Evolution des postes de consommation alimentaire (source baromètre de l'alimentation 2009) :** Les produits bruts connaissent une baisse dans l'évolution des postes de consommation alimentaire, il faudra surveiller cette tendance et analyser les conséquences éventuelles pour les SIQO.

Graphique n° 3 : Evolution des postes de consommation alimentaire

Evolution des postes de consommation alimentaire

TCAM 2007-2008 (en euros constants)



Source/ Comptabilité Nationale, INSEE - baromètre alimentation 2009- Ministère de l'agriculture et de la pêche, CREDOC

B- la perception de la qualité par le consommateur

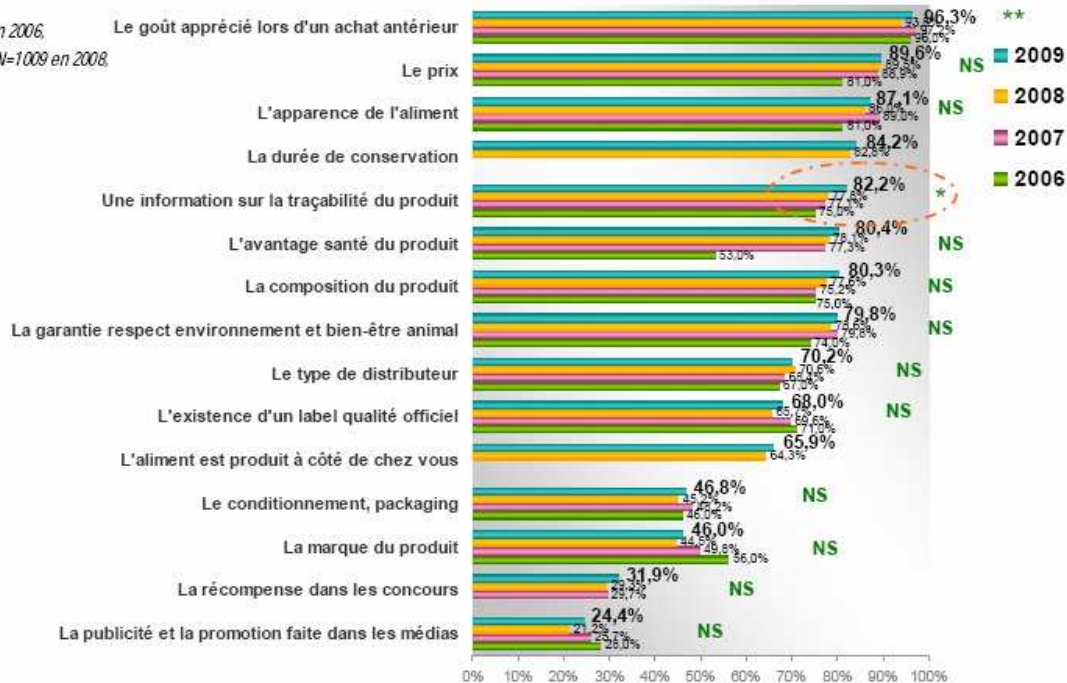
1/ Les critères de qualité selon le consommateur :

A la question posée : « Pour vous, chacun des critères suivants compte t-il beaucoup, pas vraiment ou pas du tout pour vous faire une idée sur la qualité d'un produit alimentaire ? », les consommateurs interrogés répondent :

Graphique n° 4 : Critères de qualité d'un produit alimentaires selon les consommateurs

Pour vous personnellement, chacun des critères suivants compte-t-il beaucoup, plutôt, pas vraiment ou pas du tout pour vous faire une idée sur la qualité d'un produit alimentaire ? Beaucoup + plutôt

Base : N=1025 en 2006,
N=994 en 2007, N=1009 en 2008,
N=998 en 2009



Source : baromètre alimentation 2006-07-08-09, Ministère de l'agriculture et de la pêche, CREDOC

Si nous totalisons la somme des « beaucoup et plutôt » (modalités présentées sur le graphique), on constate, sur quatre années, que l'existence d'un label qualité officiel est pour près de 7 consommateurs sur 10 un critère de qualité (68 %). Toutefois, il est important de noter que critère arrive en dixième position après :

- Le goût apprécié par le consommateur,
- Le prix,
- L'apparence de l'aliment,
- La durée de conservation,
- L'information sur la traçabilité du produit,
- L'avantage santé du produit,
- La composition du produit,
- La garantie respect environnement et bien être animal,
- Le type de distributeur,
- L'Existence d'un Label Qualité Officiel.

Quatuor de tête stable d'une année sur l'autre

Critères dont l'ordre d'importance varie d'une année sur l'autre en fonction des crises sanitaires, économique et des tendances de consommation

2/ Les raisons d'achats des produits de consommation : une hausse en 2009 du critère label qualité.

Selon le baromètre de l'alimentation 2009, les cinq principales raisons d'acheter des produits de consommation sont en 2009 par ordre de priorité :

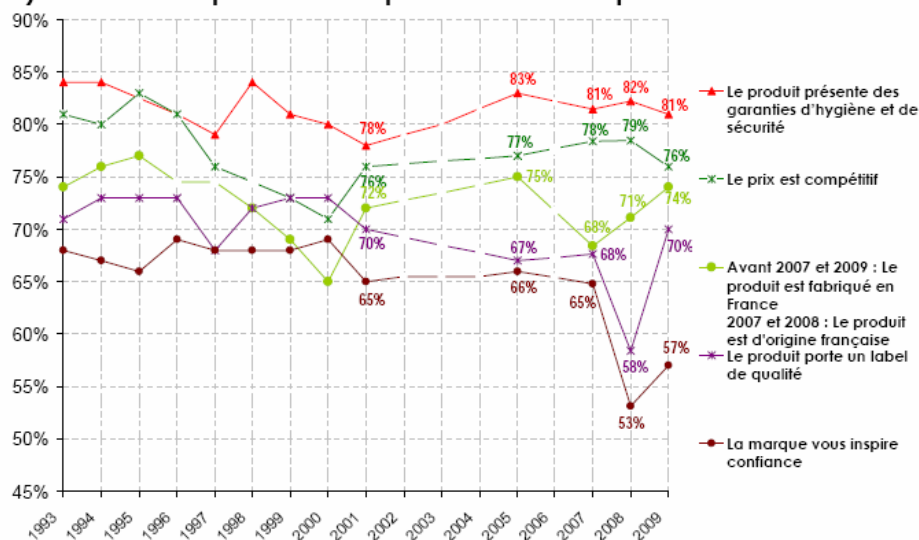
- Le produit présente des garanties d'hygiène et de priorité (81 % des personnes en 2009)
- Le prix est compétitif (76% des personnes interrogées en 2009),
- Le produit est fabriqué en France (74 % des personnes interrogée en 2009)

- Le produit porte un label de qualité (70 % des personnes interrogée en 2009)
- La marque vous inspire confiance (57 % des personnes interrogée en 2009).

Il faut noter que le critère « label de qualité » se retrouve son niveau de 2007.

Graphique n° 5 : Motivations d'achats des produits alimentaires.

« Voici plusieurs raisons d'acheter des produits de consommation. Pour chacune d'entre elles, dites-moi si elle vous incite personnellement (beaucoup, assez, un peu, pas du tout) à acheter un produit. » - Réponses « beaucoup » + « assez »



Source : baromètre alimentation 2006-07-08-09, Ministère de l'agriculture et de la pêche, CREDOC

C- la notoriété des Signes de Qualité

La connaissance des signes de qualité semble être en lien direct avec leur notoriété comme le montrait l'enquête CRÉDOC INC 2001 où lorsque l'on demandait aux Français : « *Pouvez-vous me citer tous les signes de qualité apposés sur les produits alimentaires que vous connaissez ?* », les premières réponses étaient pour :

- le Label rouge (43% des Français l'avaient cité en premier),
- la mention AB (18%),
- l'AOC (12%),
- l'origine (7%),
- produit en France (6%),
- l'Atout Certifié (2%).

Dans un second temps, en 2007, lorsque le CREDOC demande ce qu'est pour eux un « aliment de qualité » (Enquête CRÉDOC Consommation 2007), les réponses ayant un lien direct avec les signes de qualité qui ont été cités sont :

- « bio » ou « biologique » : 13,0% des enquêtés les ont cités (6% en 2000-2001 - Enquête Consommation);
- « label » : 10,9% (7%) - dont 0,3% qui ont cité « label rouge »;

- « origine » : 4,1% (7%);
- « France » ou « français(e) » : 3,3%;
- « région » ou « régional » : 2,3% ;
- « pays » : 0,6% ;
- « AOC » : 0,5% ;
- « certificat » ou « certification » : 0,2%.

Les labels déjà anciens, reconnus, attirent davantage le consommateur. Exception faite de l'AOC où la réalité de la connaissance se distingue sensiblement de la notion de qualité. En effet, l'AOC est citée en premier par 12% des individus en tant que signe de qualité apposé sur des produits alimentaires, alors qu'elle n'est citée que par 0,5% des enquêtés qui l'associent spontanément à un « aliment de qualité ».

D'après l'enquête consommation de 2007, on remarque que les signes officiels de qualité sont connus d'une grande majorité de Français, à l'exception des labels Atout Certifié Qualité ou Critères Qualité Certifiés (ou CCP) non connus par 30,4% de la population. 94,5% des Français déclarent connaître les Mentions valorisantes (« Montagne », « Fermier », « Produit de la ferme », « Vin de Pays » ou encore « Produits pays » pour les DOM-TOM) ; 94,0% les AOC ; 91,8% le Label Rouge ; et 86,5% les produits portant la mention AB.

Toutefois, il est important de noter que les associations de consommateurs souhaiteraient une plus grande lisibilité des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine.

IV. LES ACCOMPAGNEMENTS DE LA POLITIQUE QUALITE PRODUIT

Aujourd'hui, s'il existe en France, une politique nationale de soutien à la qualité produit, les décisions de mises en œuvre sont décidées régionalement par les représentants de l'Etat.

Les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil Général, Pays, etc.) gèrent l'attribution d'aides en fonction de ses priorités agricoles, agroalimentaires et environnementales.

Contrairement à d'autres régions françaises, les mesures nationales relatives au soutien de la qualité produit (mesures 132 / 133) n'ont pas été retenues par la DRAAF dans le cadre du programme régional de développement rural. Aucune aide n'est donc attribuée en région Bretagne par l'Etat.

Annexe n° 2 : Présentation des mesures 132 / 133

La présentation des objectifs et de leur contenu sont présentés en annexe. Leur application permettrait d'amplifier le soutien à la qualité.

Toutefois, le conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux, les Pays et autres collectivités territoriales peuvent soutenir, les politiques « qualité » et les porteurs de projets :

- Pour Région Bretagne :
 - Aide à la diversification spécifique « Filière Agrobiologie »
 - Aide à la création de petites filières de diversification » (hors dépenses de promotion)
 - Aides ponctuelles à la communication
- Pour les Départements :
 - Aides ponctuelles à la communication
- Pour les autres collectivités territoriales
 - Aides ponctuelles à la communication
 - Aides pouvant être mis en œuvre dans le cadre du développement durable

Enfin, dans le cadre du FEOGA (Fond Européen Agricole de Garantie), l'Union Européenne a débloqué des crédits destinés à financer les programmes de promotion des produits agricoles communautaires

Il est aujourd'hui difficile d'identifier clairement les aides allouées au soutien des démarches qualité en Bretagne. Un travail de recensement et de clarification serait souhaitable

Il permettrait à l'ensemble des acteurs une identification claire et précise des accompagnements proposés.



D'autre part, bien que les schémas agricoles, agroalimentaires et environnementaux soient différents d'une région à l'autre, il serait souhaitable que nous puissions étudier les mesures d'accompagnement mis en œuvre dans d'autres régions, analyser leurs points forts et faibles et regarder dans quelles mesures elles peuvent être des facteurs de distorsion.

V. LA « QUALITE PRODUIT » EN BRETAGNE

Aujourd'hui, 15 ODG ou associations interprofessionnelles gèrent les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine en Bretagne parmi lesquels :

- 6 AOC, dont :
 - 3 AOC « boissons »
 - 1 AOC « produit de la mer »
 - 2 AOC « fruits & légumes, céréales »
- 5 IGP, dont :
 - 1 IGP « boissons »,
 - 2 IGP « produits carnés »,
 - 1 IGP « produits de la mer »,
 - 1 IGP « fruits & légumes, céréales ».
- 53 Label Rouge : dont près de 95% en produits carnés
- Environ 280 opérateurs¹ (transformateur/abatteurs) en Agriculture Biologique (hors transformation / vente directe)

Le tableau n°1 présente la liste des ODG et organisations interprofessionnelles gestionnaires de cahiers des charges en Bretagne

Tableau 1 : Identification des ODG et des organisations interprofessionnelles en Bretagne

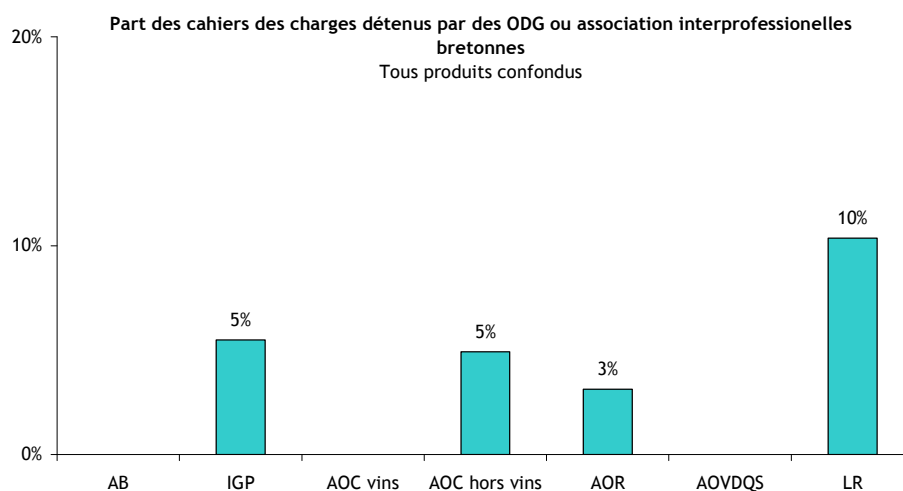
Source : FFQB - Enquête réalisée auprès des ODG(2009)

¹ Source : Observatoire breton des préparateurs et distributeurs en Agriculture Biologique. Synthèse des résultats 2007 - Edition 2008

ODG	Signe	Amont	Aval	Tendance
Association Bretagne Blonde d'Aquitaine	Label Rouge	350 producteurs répartis dans 8 groupements	7 abattoirs et grossistes 57 points de vente	Stable
Bovin Qualité Bretagne	Label Rouge	80 producteurs	9 abattoirs et grossistes 170 points de vente	Stable
GIE Proralim	Label Rouge	450 producteurs répartis en 9 groupements	3 abattoirs et grossistes 80 points de vente	Baisse de volume / Stabilisation des points de vente
Lapin Qualité Bretagne	Label Rouge	9 producteurs	1 abattoir	Stable après diminution
Association Groupement qualité des éleveurs de veaux fermiers Label Rouge	Label Rouge	28 producteurs	1 abattoir	/
Poulet de Janzé	Label Rouge (8 cahiers des charges)	170 producteurs	1 opérateur	
PAQ charcuterie Bretagne	Label Rouge		9 opérateurs industriels	
Poisson Bleu de Bretagne - Conserve de poisson	Label Rouge (5 cahiers des charges)		1 opérateur	
Oviouest	Label Rouge	10 producteurs	2 abattoirs	En croissance
	Agriculture Biologique	10 producteurs	2 abattoirs	
Groupement des fermiers d'Argoat	Label Rouge	155 producteurs	4 abattoirs	En croissance
	Agriculture Biologique		1 abattoir et 2 grossistes	
	IGP	60 producteurs	1 salaisonnier	Porc fermier en baisse, Porc Label Rouge en croissance
	(24 cahiers des charges)		Œuf (LR, AB)	
Farine Qualité Bretagne	Label Rouge (en cours)	40 producteurs	2 organismes stockeurs 2 meuniers 70 points de vente	Stable
UCPT - AOC Coco de Païmpol	AOC	349 producteurs	1 opérateur (UCPT)	Stable
Syndicat de l'AOC Oignon de Roscoff	AOC	50 producteurs	Environs 10 négociants	Stable
CIDREF - AOC	AOC	20 producteurs	10 transformateurs	Stable
Cidre Guillevic	Label Rouge	5 producteurs	3 transformateurs 250 points de vente	
Comité de défense de la moule AOC de la Baie du Mont Saint Michel	AOC	55 producteurs	55 producteurs	
17 Hermines - AOC Fine Bretagne	AOC		20 transformateurs	Stable
ANIPP - AOC Pommeau de Bretagne	AOC		20 transformateurs	Sable
Syndicat de défense et de gestion de l'appellation Pré Salé du Mt St Michel	AOC	5 producteurs	2 opérateurs	
Échalote Traditionnelle	STG (en cours)	600 producteurs	20 expéditeurs	/
IBB	Agriculture Biologique	1000 producteurs	500 opérateurs (transformateurs / abatteurs)	Augmentation constante
Bretagne Viande Bio	Agriculture biologique	234 producteurs		
ODG des cidres sous IGP - IGP cidre breton	IGP		4 opérateurs	
Syndicat de défense et de valorisation du pâté de campagne Breton Produits alimentaires de	IGP (en cours)	Association régionale des groupements de producteurs porcins et besoins des acteurs	9 opérateurs industriels Fédération régionale des artisans bouchers	/ Juin 2010

En 2010, les ODG et associations interprofessionnelles bretonnes détiennent près de 9% des cahiers des charges (hors vins) validés par l'INAO avec une présence forte sur les cahiers des charges « produits carnés » et « produits de la mer ».

Graphique n° 6 : Part des cahiers des charges nationaux détenus par des ODG ou associations interprofessionnelles bretonnes



Source : FFQB d'après COCEB - Annuaire de la qualité (2008), INAO(2010)

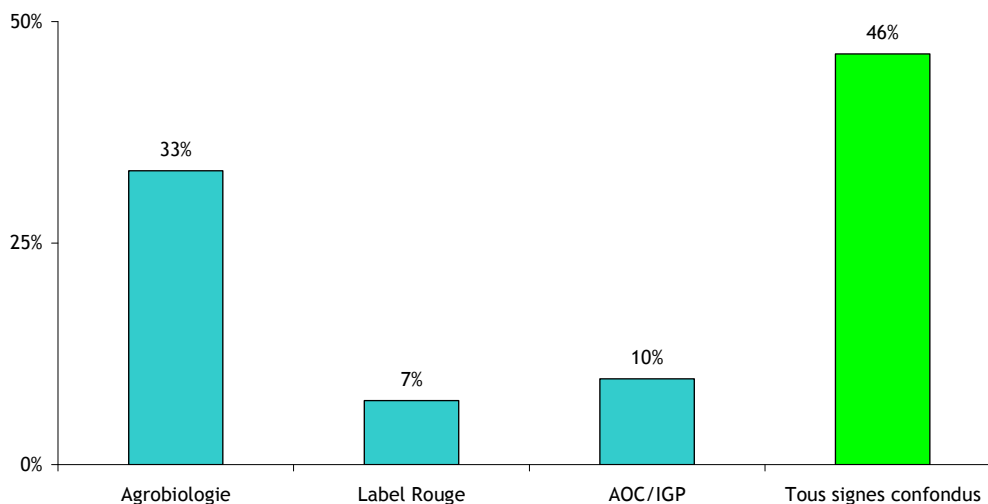
En Bretagne, on recense, en 2010, plus de 2 500 producteurs (soit 8.3% des exploitations agricoles bretonnes), 340 transformateurs² (soit près d'une entreprise agroalimentaire bretonne sur deux) et des centaines de distributeurs engagés dans une démarche officielle de certification de qualité produit.

La tendance est à la hausse. En effet, 6 cahiers des charges sont aujourd'hui en cours de certification par l'INAO (Label Rouge, STG, IGP) et de plus en plus d'agriculteurs et d'entreprises agroalimentaires bretonnes proposent à leurs clients une gamme de produits biologiques.

Graphique 7 : Part des entreprises agroalimentaires bretonnes exploitant au moins un cahier des charges

² Tous les deux ans, à l'occasion du SIAL, la COCEB (association interconsulaire bretonne) en partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne, édite l'annuaire de la qualité, un document qui recense l'ensemble des opérateurs de la qualité en Bretagne.

Part des entreprises agroalimentaires bretonnes
exploitantes au moins un cahier des charges



Source : FFQB d'après COCEB - Annuaire de la qualité, FRAB, IBB et Annuaire des entreprises de France

Malheureusement, il n'existe à ce jour aucune donnée, autre que le nombre de cahiers des charges ou le nombre d'opérateurs pour mesurer l'importance sur l'économie régionale des produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine. De même, aucun organisme national ou régional ne recense l'ensemble des données objectives (nombres de producteurs, volumes transformés, chiffre d'affaire, nombres de points de ventes,...) qui permettraient d'évaluer l'impact économique réel de ces productions.

Dans les prochains mois, il pourrait être judicieux de proposer et d'organiser un recensement plus complet des informations auprès de chacun des ODG et opérateurs bretons mais aussi auprès des instances nationales. Les critères à prendre en compte dans cet observatoire pourraient être :

- le nombre de producteurs,
- le nombre d'opérateurs,
- le volume de production (nombre de tête et volume),
- le chiffre d'affaire généré,
- le nombre de point de vente,
- ...

VI. RECENSEMENT DES ATTENTES DES OPERATEURS DE LA QUALITE « PRODUIT » EN BRETAGNE

A- Objectifs généraux de l'enquête

La Fédération des Filières Qualité de Bretagne s'est donné comme objectifs :

- d'identifier les attentes et les besoins, les contraintes et les craintes des opérateurs bretons de la qualité,
- de proposer un plan d'action en faveur du développement des produits sous signe de qualité.

Pour y répondre, la Fédération des Filières Qualité de Bretagne a mis en place, deux questionnaires d'étude visant à recueillir les points de vue des acteurs de la qualité en Bretagne sur les politiques conduites en matière de gestion de la qualité produit. Cette étude avait également pour objectifs de faire connaître la Fédération des Filières Qualité de Bretagne et d'identifier les attentes des opérateurs vis-à-vis de cette dernière.

B- Modalités de mise en œuvre de l'étude

Afin de recueillir les attentes et les besoins des opérateurs de la qualité, la Fédération des Filières Qualité de Bretagne a mis en place une étude qui s'est déroulée en deux étapes :

- 1ère étape : Entretien auprès des ODG et des organisations interprofessionnelles,
- 2ème étape : Enquête auprès des opérateurs / transformateurs exploitant un cahier des charges SIQO ou CCP.

Les supports de ces deux enquêtes ont été rédigés en partenariat avec les trois Chambres Consulaires bretonnes et le Conseil Régional de Bretagne.

Annexe n° 3 : Support d'entretien

Annexe n° 4 : Support d'enquête

C- Les résultats de l'enquête

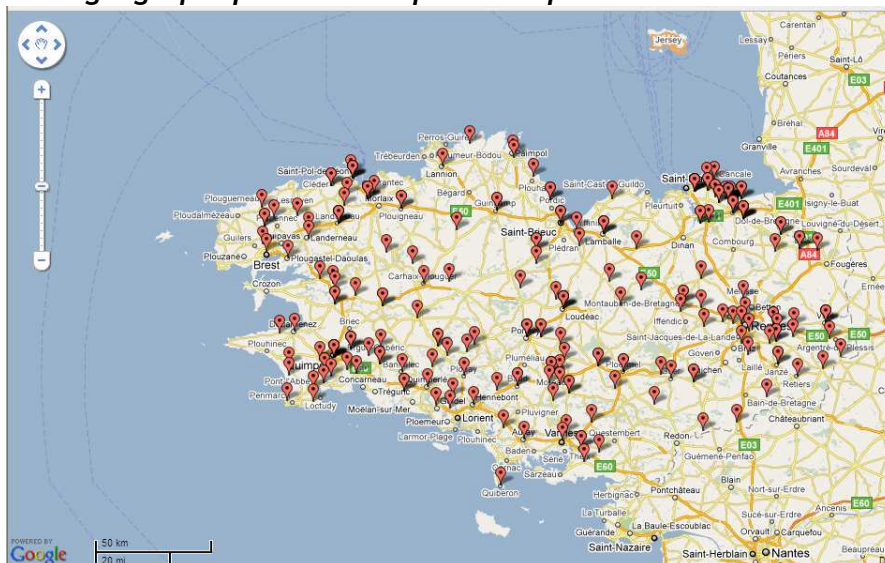
1/ Recueil des attentes des opérateurs / transformateurs

a- Zoom sur les entreprises enquêtées :

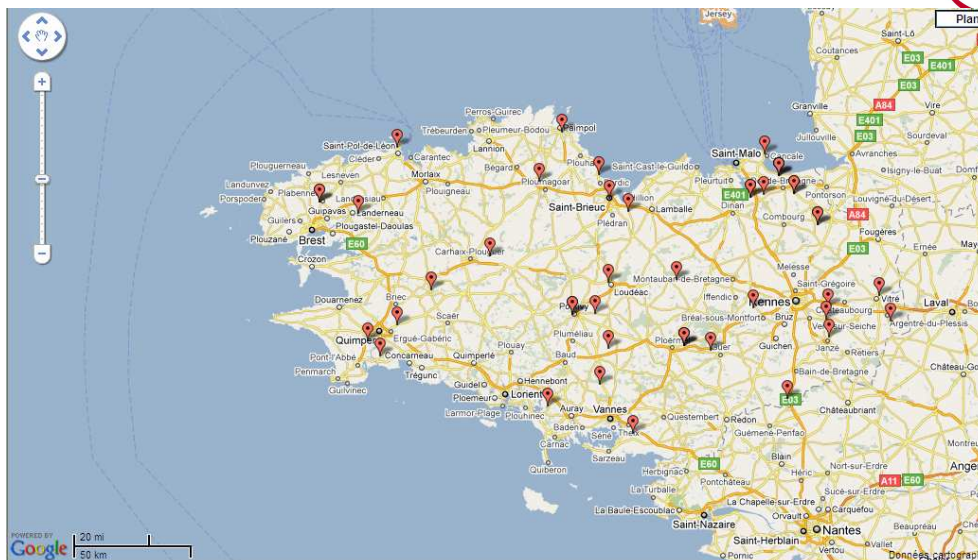
Sur les 256 entreprises agroalimentaires bretonnes sollicitées (source fichier annuaire de la Qualité 2008), 51 ont répondu au questionnaire. 5 entreprises ayant répondu n'ont pas souhaité s'identifier

Ces dernières se répartissent de manière homogène sur le territoire breton et sont globalement représentatives tant par le secteur d'activités que le par le nombre de salariés

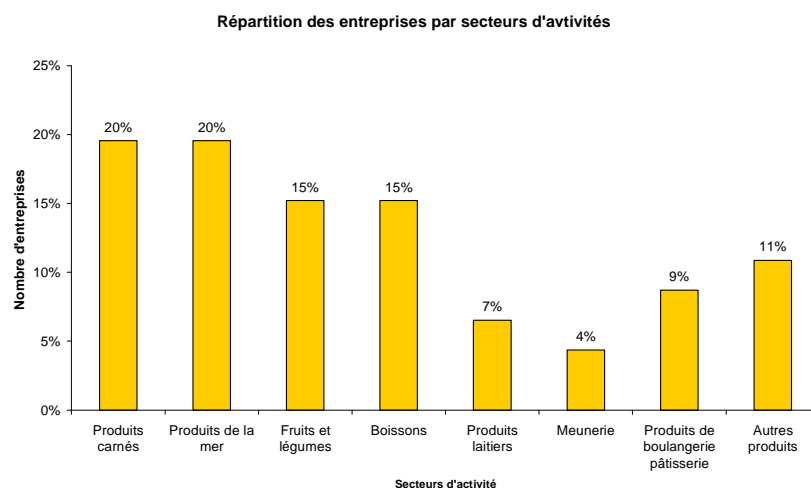
Carte n° 1 : Répartition géographique des entreprises enquêtées



Carte n° 2 : Carte géographique des entreprises ayant répondu à l'enquête

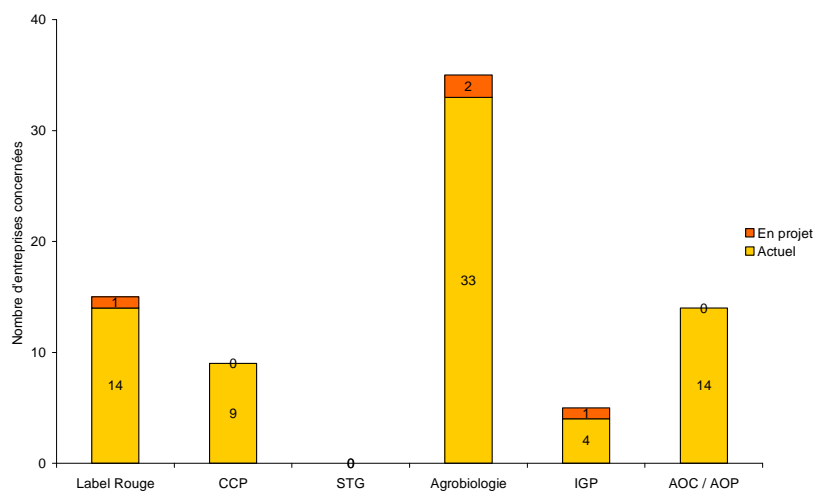


Graphique n° 8 : répartition par secteurs d'activités des entreprises ayant répondu à l'enquête



Près de 50% d'entre elles produisent au moins une gamme de produits issus de l'agriculture biologique. Près de 20% exploitent un cahier des charges Label Rouge ou AOC.

Graphique 9 : répartition par SIQO des entreprises ayant répondu à l'enquête



b- Forces commerciales et enjeux des produits SIQO

D'après les entreprises enquêtées, les 3 forces commerciales des produits SIQO sont :

- le lien au territoire,
- le lien à la tradition,
- la qualité gustative,

Comme le montre le tableau n°2 situé ci-dessous.

Viennent ensuite « le suivi transparent des conditions de production » et « le respect de l'environnement ».

Ces arguments sont partagés par les entreprises indépendamment du type de cahier des charges.

Toutefois, on peut noter quelques différences notamment entre les entreprises engagées sous cahier des charges « agriculture biologique » et celles engagées dans d'autres SIQO.

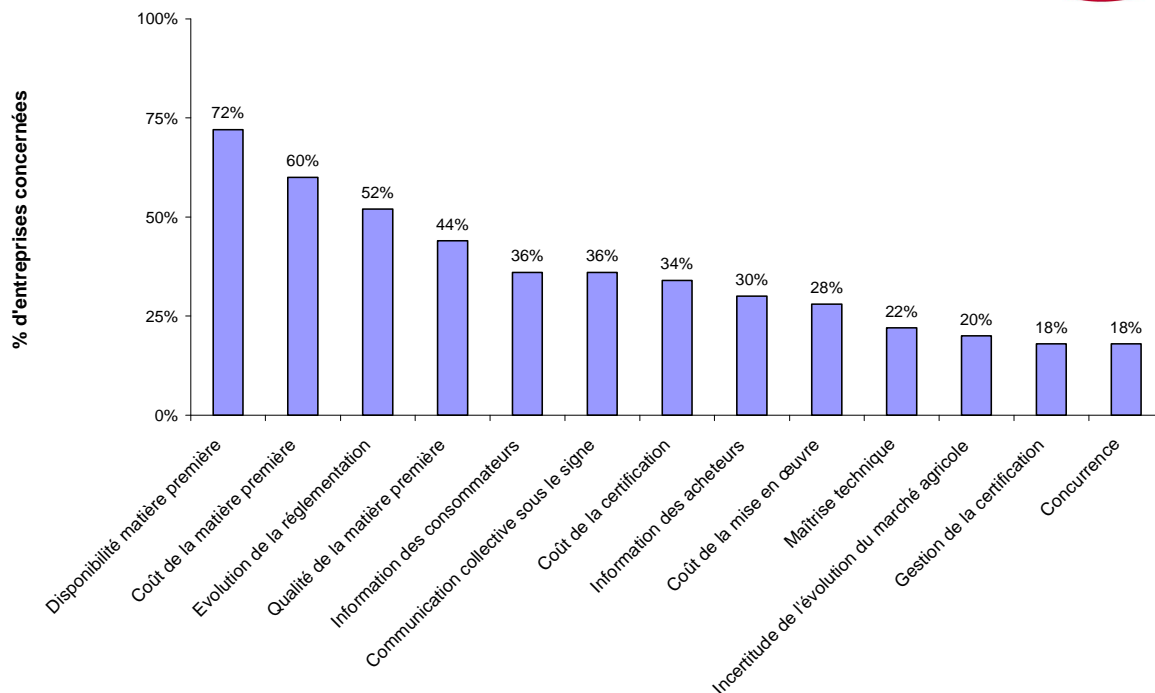
En effet, les entreprises développant une gamme de produits biologiques mettent également en avant le côté « sûr » de leur produit (sécurité sanitaire). Il est ici intéressant de remarquer que l'aspect environnemental est plus plébiscité par les entreprises engagées dans les démarches AOC/IGP que par celles engagées en agrobiologie.

Tableau 2 : Perception par les entreprises des forces commerciales des produits sous SIQO

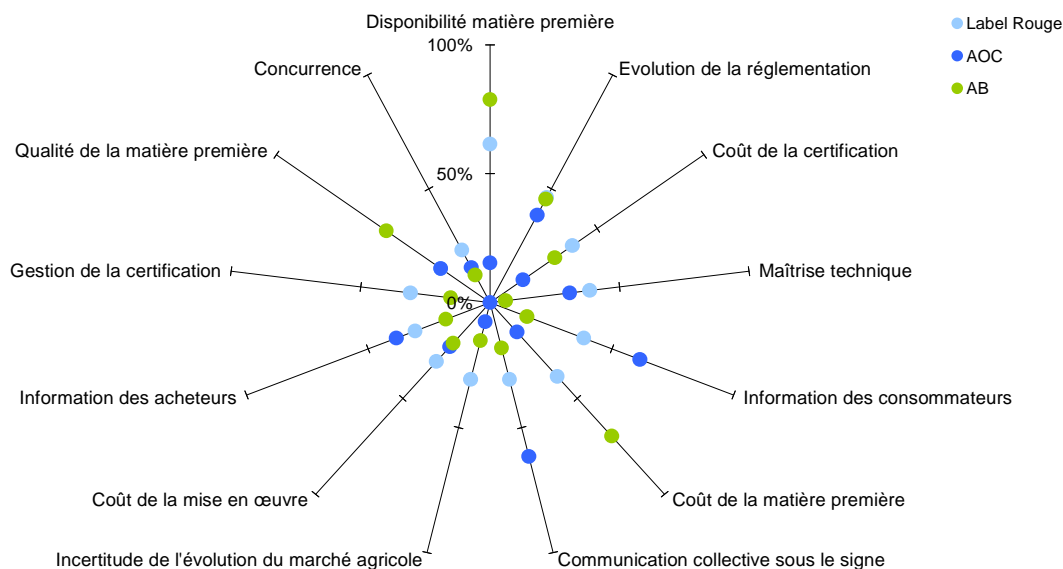
	Tous SIQO confondus	LR, CCP	AOC, IGP	Agrobiologie
Produit lié au terroir	56%	58%	83%	52%
Produit traditionnel	52%	58%	67%	45%
Produit meilleur au goût	48%	47%	44%	42%
Suivi transparent du produit	44%	42%	22%	33%
Produit plus respectueux de l'environnement	42%	47%	50%	39%
Produit meilleur pour la santé	34%	37%	33%	30%
Produit ayant un bon rapport qualité/prix	32%	32%	22%	45%
Produit plus sûr	30%	32%	44%	52%
Produit "développement durable"	26%	26%	22%	33%
Produit équitable	14%	21%	0%	18%
Marché peu concurrentiel	10%	16%	6%	9%

Les entreprises ont été interrogées sur leur perception à moyen terme des enjeux pour le développement de leurs produits sous SIQO. Les réponses collectées varient en fonction de la démarche dans laquelle elles se sont engagées.

Graphique 10 : perception par les entreprises des enjeux pour le développement de leurs produits sous SIQO (tous SICO confondus)



Graphique 11 : perception par les entreprises des enjeux pour le développement de leurs produits sous SIQO et par SIQO



Si les entreprises engagées dans des démarches « label rouge » et « agriculture biologique » identifient très majoritairement le risque « matière première » c'est-à-dire le trio : disponibilité, coût et qualité de la matière 1^{ère}, en enjeu prioritaire, les entreprises intégrées dans les démarches AOC voient la communication comme un levier primordial de développement.

Ces résultats d'enquête montrent la nécessité de développer des lieux d'échanges et de rencontres :

- entre les représentants des producteurs et des transformateurs afin de sécuriser les approvisionnements des entreprises en garantissant une rémunération juste des producteurs,
- entre les représentants des producteurs, des transformateurs et des consommateurs afin de communiquer ensemble et d'échanger sur les garanties apportées par les SIQO.

c- Attentes des opérateurs de la qualité « produit » vis-à-vis de la Fédération des Filières Qualité de Bretagne

Tout d'abord, il est important de noter la faible notoriété de la Fédération des Filières Qualité de Bretagne auprès des opérateurs industriels bretons. En effet, **seul 46% d'entre eux avait connaissance de cette association** et moins de 20% connaissait ces missions.

Malgré cela, les opérateurs bretons de la qualité ont de l'ambition pour cette fédération. A la question, qu'attendez-vous d'une Fédération des Filières Qualité en Bretagne, ces derniers répondent :

- un rôle de **promotion - communication** (76%) avec 3 attentes principales parmi les propositions faites :

➤ création d'une **identité graphique**

➤ **participation collective à des salons** (SIAL & Salon de l'Agriculture notamment). *Depuis deux ans, la Fédération des Filières Qualité de Bretagne participe à l'animation de l'espace Terres & Mers de Bretagne du Salon International de l'Agriculture en proposant aux visiteurs de cette manifestation un étal de promotion et des dégustations de produits bretons sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine.*



- Mise en place d'une « **route de la qualité en Bretagne** » circuit touristique-pédagogique permettant d'identifier l'ensemble des opérateurs de la qualité

(signalétique) ainsi que les distributeurs. Des visites d'entreprises (ponctuelles ou permanentes) pourront être proposées à cette occasion.

- **un rôle d'information veille (54%)** notamment axé sur l'évolution de la réglementation (60%), voire des marchés.
- **un rôle d'accompagnement des porteurs de projets (48%)** où la Fédération deviendrait un lieu d'échange et de débat sur les bonnes pratiques, la rédaction et le suivi des cahiers des charges....
- **un rôle de représentation (48%)** essentiellement à destination du grand public, rejoignant le rôle de communication.

Seules 2 entreprises enquêtées ne souhaitent pas conférer de rôle à la Fédération des Filières Qualité de Bretagne.

2/ Recueil des ressentis des ODG et organisations interprofessionnelles

L'entretien entre les ODG / les organisations interprofessionnelles et la Fédération des Filières Qualité de Bretagne a notamment porté sur les ressentis des filières par rapport :

- Aux politiques « qualité »
 - Aux financements
 - A la communication
 - Au lobbying
- } Sur les plans régionaux, nationaux et européens.

Le résultat de ces entretiens est compilé dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 3 : Ressentis des ODG et organisations interprofessionnelles bretonnes par rapport aux politiques d'accompagnement de la qualité « produit »

	Structures régionales	Structures nationales	Structures européennes
Ressenti par rapport aux politiques « qualité »	Les filières constatent une réelle volonté de soutenir les filières qualité, mais regrettent la mauvaise connaissance du dossier qualité « produit ».	Les filières constatent mauvaise connaissance du dossier qualité « produit » et des contraintes / préoccupations des opérateurs. « le temps INAO n'est pas le même que le temps entreprise », mais notent toutefois le soutien de l'INAO. Elles regrettent également la longueur des procédures, et la « sur qualité » à la française.	Les filières constatent un investissement insuffisant par rapport aux discours.
Ressenti par rapport aux financements	Les filières regrettent un soutien financier trop faible par rapport aux ambitions affichées. Elles mettent en avant les disparités territoriales notamment par rapport aux soutiens mis en œuvre dans d'autres régions françaises. Elles constatent une plus grande lisibilité dans l'accompagnement du secteur de l'agriculture biologique. Elles souhaiteraient une clarification du rôle de chaque interlocuteur (Etat, Région, département, autres collectivités territoriales) et une formalisation du partenariat formalisé avec les organismes consulaires Elles constatent une grande complexité dans la constitution et la justification des dossiers de financement : pour les structures enquêtées, au regard de leurs moyens humains, cela peut les dissuader d'engager les démarches. Pas de ligne spécifique depuis 2006 2007 Pas ou peu de lignes budgétaires	La qualité ne semble pas une priorité : les lignes budgétaires sont insuffisantes voire inexistantes. Elles constatent une grande complexité dans la constitution et la justification des dossiers de financement : pour les structures enquêtées, au regard de leurs moyens humains, cela peut les dissuader d'engager les démarches. Elles s'interrogent sur les lignes budgétaires existantes au niveau européen non relayées en France ou en Bretagne Enfin, elles regrettent le manque d'information.	Elles constatent une grande complexité dans la constitution et la justification des dossiers de financement : pour les structures enquêtées, au regard de leurs moyens humains, cela peut les dissuader d'engager les démarches. Elles regrettent le manque voire l'absence d'informations sur les dispositifs proposés.
Ressenti par rapport à la communication	Mis à part l'annuaire de la qualité, peu de documents sont édités.	Les structures regrettent le peu de communication faite par l'INAO et souhaiteraient une campagne	Les filières pointent le problème des logos européens.

	Peu d'actions mises en place	visant à clarifier et expliquer les labels. Elles constatent que si les structures ne s'investissaient pas, il n'y aurait pas ou peu de communication.	Elles constatent que si les structures ne s'investissaient pas, il n'y aurait pas ou peu de communication.
Ressenti par rapport au lobbying	Les structures regrettent l'absence de lobbying commun.	Insuffisance de la présence bretonne au plan national.	Insuffisance de la présence bretonne au plan européen.

VII. PERSPECTIVES D'AVENIR

Rappelons dans un 1^{er} temps que l'enquête réalisée auprès des entreprises, comme les entretiens conduits avec les ODG et les Organisations interprofessionnelles ont montré la nécessité de développer une campagne de communication commune visant à promouvoir et à expliquer les différents SIQO. Ils ont également mis en évidence un besoin d'information sur les dispositifs d'accompagnement.

Enfin, cette enquête a mis en avant la nécessité de recenser et de suivre les opérateurs de la qualité en Bretagne afin de mieux les accompagner et de disposer d'outils (quantitatifs et qualitatifs) pour les promouvoir auprès des pouvoirs publics.

A- Communication

Dans un 1^{er} temps, afin de répondre aux attentes fortes exprimées par les opérateurs de la qualité en Bretagne et par les consommateurs, il est indispensable de mettre en place une série d'action de communication / promotion à destination du grand public, comme du public professionnel. Aussi, la Fédération des Filières Qualité de Bretagne envisage un plan d'action qui s'orienterait autour des axes suivants :

Orientations du plan d'actions	Objectifs	Actions envisagées
Communication vers le consommateur	Faire connaître les produits, les savoirs faire et les distributeurs de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • La route de la qualité • Création d'un site Internet • Participation aux salons (SIA) et manifestations • Développement de concept d'animation de points de vente. • Plaquettes (support) des Produits de Qualité en Bretagne • Dossier de présentation de chaque filière de la qualité (réalisation de dossier de presse)
Communication vers les distributeurs	Faire connaître les produits, les savoirs faire et les acteurs de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux salons (SIAL, SIRHA) et manifestations • Edition de L'annuaire de la qualité • Création d'un site Internet • Dossier de présentation de chaque filière de la qualité (aide à la réalisation de dossier de presse).
Communication vers les opérateurs de la qualité en Bretagne	Faire connaître les filières liées à la qualité, leur poids économique, et les accompagnements et services susceptibles d'être proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Journée de restitution de l'étude sur les besoins et attentes des opérateurs de la qualité en Bretagne • Conception et réalisation de lettres d'information • Organisation de journée thématique sur la qualité (réglementation, tendances des consommateurs, etc....), • Dossier de présentation de chaque filière de la qualité (réalisation de dossier de presse).
Communication vers les Pouvoirs Public et les partenaires de la qualité	Faire connaître le poids économique de la qualité comme un des acteurs du développement durable de la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Journée de restitution de l'étude des besoins et attentes des opérateurs de la qualité en Bretagne • Conception et réalisation de lettres d'information • Organisation de journée thématique sur la qualité (réglementation, tendances de consommations, etc....) • Organiser des rencontres régulières avec tous les partenaires du développement local (Etat, Région, Collectivité territoriale), • Dossier de présentation de chaque filière de la qualité

B- Développement et propositions de dispositifs d'appuis et de conseils

Dans un second temps, les ODG, les organisations interprofessionnelles, les entreprises enquêtées souhaitent une plus grande lisibilité dans les dispositifs d'accompagnements proposés. La création ou la modification de cahiers des charges, la recherche de financement, le suivi des évolutions règlementaires sont souvent complexes et longues à mettre en place. Pour répondre à ces attentes, la Fédération des Filières Qualité de Bretagne propose le plan d'actions suivant :

Orientations du plan d'action	Objectifs	Actions envisagées	Observations
Financement	Recherche d'une lisibilité sur les accompagnements et dispositifs de financement Mesure de leur efficacité	Etat des lieux de l'existant au niveau Européen, National, Régional, Local : cartographie Edition d'un guide et diffusion auprès des acteurs concernés	La mise en œuvre de ces objectifs doit se faire avec les Pouvoirs Publics concernés (Etat, Région, Département) et la Fédération des Filières Qualité de Bretagne.
	Réflexion sur le renforcement d'outils d'accompagnement des opérateurs de la qualité en Bretagne. Etablissement d'un plan pour le renforcement de la qualité en Bretagne.	Etat des lieux sur les autres régions Françaises Proposition d'outils de renforcement de la qualité en Bretagne.	
Conseil	Identifier, développer et coordonner un réseau de compétences et d'experts sur le territoire.	Identification des experts en : Réglementation, Développement commercial, Ecriture de cahier des charges, Recherche et élaboration de dossiers de financement, Animation et coordination du réseau d'experts. Etc....	Cette identification se fera autour des ODG, Organisations Interprofessionnelles, et des chambres consulaires.

C- Identification des acteurs : la mise en place d'un observatoire de la qualité produits en Bretagne (SIQO, CCP, marque collective).

Cet outil permettrait

- de recenser les acteurs de la qualité en Bretagne : transformateurs, producteurs et distributeurs,
- de recenser les outils déjà existants (mise à jour de l'annuaire de la qualité, et de la plaquette chiffrée,...),
- de mesurer l'impact économique de la qualité dans les filières agricoles, maritimes et agroalimentaires bretonnes. (volumes produits et transformés, CA dégagés, ...),
- de suivre les évolutions des attentes et besoins des opérateurs de la qualité en Bretagne,
- de mettre à jour le réseau « d'experts » de la qualité en Bretagne, capable de répondre aux interrogations des porteurs de projets, des ODG et/ou des opérateurs.

CONCLUSION

L'étude démontre l'intérêt des entreprises agroalimentaire bretonnes, quel que soit leur taille, pour les démarches qualité produit dans leur stratégie de développement. Elle permet de mesurer le poids économique représenté par les produits de qualité en Bretagne

Elle a aussi permis d'évaluer les attentes et les besoins des acteurs de la qualité produit en Bretagne en mettant en avant 3 axes : la promotion / communication, l'appui / conseil, la mise ne place d'un observatoire de la qualité en Bretagne.

La Fédération des Filières Qualité de Bretagne a d'ores et déjà mis en place un certain nombre d'actions : la participation aux salons de l'agriculture 2009 et 2010, la mise en place de cette étude.

Cependant la mise en œuvre du plan d'actions proposé supposera une programmation pluriannuelle, une hiérarchisation des priorités, un travail avec les partenaires que sont les Pouvoirs Publics et les consulaires, ainsi qu'une coordination générale de l'ensemble du dispositif.

Pour répondre à toutes ces attentes et besoins, la Fédération des Filières Qualité de Bretagne devra s'entourer et disposer des compétences et des ressources nécessaires à la réussite de ce projet.

Ce plan d'actions qualité devra être au service des entreprises, des ODG, et des Organisations interprofessionnelles. La Fédération ne jouera qu'un rôle de coordination et d'animation.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TEXTES DE REFERENCE

Textes généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et produits de la mer • Décret n° 2007-30 du 5 janvier 2007 relatif à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et produits de la mer • Code rural articles L.640-1 à L.644-14
Le label rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Code Rural Articles R.641-1 à 10
L'appellation d'origine contrôlée, l'appellation d'origine protégée, et l'indication géographique protégée	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement (CE) n° 510/2006 du Conseil du 20 mars 2006 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires • Règlement (CE) n° 1898/2006 de la Commission du 14 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 510/2006 • Code Rural Articles R. 641-11 à 25
La spécialité traditionnelle garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement (CE) n° 509/2006 du Conseil du 20 mars 2006 relatif aux spécialités traditionnelles garanties des produits agricoles et des denrées alimentaires • Code Rural Articles R. 641-11 à 25
L'agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> • Règlements (CE) n° 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles • Règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) no 834/2007 • Code Rural Article R.641-26 à 31
La mention « montagne »	<ul style="list-style-type: none"> • Code Rural Articles R. 641-32 à 44
La mention « produits pays »	<ul style="list-style-type: none"> • Code Rural Articles R. 641-45 à 56
La mention "fermier"	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement (CE) n° 543/2008 relatif aux normes de commercialisation pour la viande de volaille • Code Rural Articles D. 641-57-1 à 641-57-5 • Décret n° 2007-628 du 27 avril 2007 relatif aux fromages et spécialités fromagères
La certification de conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Articles R. 641-58 à 68

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Pêche/DGPEI/Signes de qualité/Textes de référence/Janvier 2007/SIQO

ANNEXE 2: MESURES 132 et 133

	Bases réglementaires CE et Nationales	Enjeu de l'intervention	Objectifs du dispositif	Champ du dispositif	Définition des bénéficiaires
Mesure 132	<p>Article 32 du Règlement (CE) n°1698/2005</p> <p>Article 22 du Règlement (CE) n°1974/2006</p>	<p>La qualité constitue un atout majeur pour la production agricole. En Bretagne les productions sont encore majoritairement "de masse", l'adhésion à un régime de qualité alimentaire (ou à une démarche de qualité) constitue alors une voie de diversification à encourager. Le tissu agro alimentaire breton est aussi à même de valoriser ces nouvelles productions.</p> <p>La politique menée en ce domaine s'appuie sur un système d'identification et de certification de la qualité et de l'origine des produits. Ces signes de qualité constituent autant d'outils de segmentation de marché, porteurs de valeurs spécifiques, et répondent aux attentes grandissantes des</p>	<p>Cette mesure a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * d'encourager les exploitants agricoles à participer aux régimes de qualité alimentaires communautaires ou nationaux. En effet, la participation à ces régimes de qualité peut entraîner des coûts et des contraintes supplémentaires qui ne sont pas totalement rémunérés par le marché ; * de fournir au consommateur des garanties quant à la qualité du produit ou du processus de production utilisé dans le cadre de ces régimes ; * d'accroître la valeur ajoutée des produits agricoles primaires ; * de renforcer les débouchés commerciaux 	<p>L'aide ne porte que sur les produits agricoles destinés à la consommation humaine.</p> <p>Elle est destinée aux régimes communautaires de qualité alimentaire et à ceux qui sont reconnus au niveau national.</p> <p>Les régimes ayant pour seul objectif d'assurer un contrôle renforcé du respect des normes obligatoires en vertu de la législation communautaire ou nationale ne sont pas admissibles au soutien</p>	<p>Sont éligibles les exploitants agricoles nouveaux adhérents à certains régimes de qualité, sous forme d'une incitation financière la première année d'adhésion (période de un an).</p>

		consommateurs en matière d'origine et de typicité			
--	--	---	--	--	--

<p>Mesure 133</p>	<p>Article 33 du Règlement (CE) n°1698/2005 Article 23 du Règlement (CE) n°1974/2006</p>	<p>Cette mesure vise à mieux sensibiliser les consommateurs à l'existence et aux caractéristiques des produits couverts par les régimes de qualité alimentaire communautaires ou nationaux. Il convient en conséquence d'octroyer aux groupements de producteurs une aide pour l'information des consommateurs, la promotion des produits relevant des régimes de qualité soutenus par les Etats membres dans le cadre de leur programme de développement rural</p>	<p>Une aide est accordée aux groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire retenus au titre de la mesure 132.</p> <p>Sont éligibles les coûts liés aux activités de promotion, d'animation et d'information destinées à inciter les consommateurs à acheter des produits agricoles ou alimentaires relevant des régime de qualité concernés</p>	<p>Seuls les groupements de producteurs sont éligibles.</p> <p>On entend par « groupement de producteurs », toute organisation, qu'elle qu'en soit la forme juridique, qui réunit des opérateurs participant à une démarche de qualité alimentaire éligible au titre de la mesure 132.</p>
--------------------------	---	---	---	--

ANNEXE 3: Support d'entretien Questionnaire ODG

Date
Lieux
Personne rencontrée
« Enquêteur »

PARTIE N°1 : Introduction (si possible carte de visite):

- **Coordonnées :**
 - Nom structure :
 - Nom Président :
 - Nom Directeur :
 - Adresse :
 - Tel :
 - Fax :
 - Mail :

- **Structure :**
 - Salariés

	Nombre et évolution
Secrétaire	
Suivi administratif	
Technicien	
Responsable qualité	
Commercial	
Direction	
Autre	

Remarques éventuelles :

- Statuts :

- Organes décisionnaires :

- **Historique :**
 - date de création de l'ODG
 - dates clés

Nombre d'opérateurs (amont /aval)

	Nbre d'opérateurs	Tendance (+/-/stable)	Noms



Amont			
Aval			

- **Cahiers de charges :**

- Nombre de cahiers des charges :
- Détail :

	Date d'homologation	Nbre d'opérateurs	Tendance (+/-/stable)
Cahier des charges n°1 : _____ _____		Amont Aval	
Cahier des charges n°2 : _____ _____		Amont Aval	
Cahier des charges n°3 : _____ _____		Amont Aval	
Cahier des charges n°4 : _____ _____		Amont Aval	
Cahier des charges n°5 : _____ _____		Amont Aval	

• **Relations avec les structures publiques / collectivités :**

- Relations avec des structures publiques

	Régional	National	Européen
Ressenti par rapport aux politiques « qualité »			
Ressenti par rapport aux financements			
Ressenti par rapport à la communication			
Ressenti par rapport au lobbying		Régional / National : _____ _____ _____ _____	Régional / Européen _____ _____ National / Européen _____ _____ _____

- Etes-vous adhérents à d'autres structures : Fil Rouge, Synaporc, Synalaf, Unucid, ... Quels services vous apportent-ils ?

• **Fonctionnement interne de l'ODG :**

- **Comment gérez-vous vos missions** (relations INAO, gestion système qualité, gestion cahier des charges,...) ?

- **Comment travaillez-vous votre / vos cahiers des charges ?**

- **Comment maîtrisez vous vos procédures** (traçabilité, gestion des conformités / non-conformités,...) **pour la gestion de votre (vos) cahier(s) des charges ? Rencontrez-vous des difficultés** dans cette gestion et cette maîtrise ?

-
-
- **Comment gérez-vous votre plan de contrôle ?** (plan de contrôle interne / plan de contrôle externe,...)

-
-
- **Comment gérez-vous les audits de vos opérateurs ? Vos audits internes? Travaillez-vous en audits croisés** (avec d'autres ODG, avec d'autres entreprises) ? Seriez-vous intéressé par cette mise en place ?

-
-
- **Comment gérez-vous les réclamations de vos opérateurs ? de vos clients ?**

-
-
- **Avez-vous aujourd'hui un plan « crise » (alimentaire, sanitaire)?** (communication, gestion et mise en place de dérogation, ...)

-
-
- **Aujourd'hui, estimez vous être : au point, « à la rue » ; ... en gestion qualité ?**

-
-
- **Avez-vous des besoins de veille ?** Lesquelles : réglementaire, normative, technologique, concurrentielle ?
-
-
-

PARTIE N°3: RELATIONS EXTERNES

• Relations avec les organismes certificateurs :

- Qui ?
- Depuis quand ?
- **Quel relationnel** avez-vous avec votre organisme certificateur ?
- Etes-vous aujourd'hui **satisfait des relations et des prestations de votre OC** ?
- **Vos opérateurs** sont-ils aujourd'hui **satisfaits des relations et des prestations de l'OC** ?
- Pour vous quels sont les critères pour **définir un bon OC** : prix, relationnel avec l'ODG, relationnel avec les opérateurs, conseil, transparence, sérieux, réactivité, qualité du suivi,...

• Relations avec les opérateurs :

	Opérateur amont	Opérateur aval
Qui sont-ils ? (qui, localisation géographique)		
Quelle évolution du nombre d'opérateurs ? (en hausse, stable, en baisse)		
Quel est aujourd'hui le taux de renouvellement ?		
Pourquoi les producteurs ont-ils adhéré à votre ODG ?		
Typologie de l'amont et de l'aval (métier, industriel,...)		
Quelle est la stratégie de développement de vos opérateurs aval ?		
Avez-vous vu des évolutions notables dans le nombre d'adhérents lors des différentes crises alimentaires ?		
Du point de vue de vos opérateurs, quels sont les points + et des points – de l'ODG ?		
Comment gérez-vous les réclamations de vos opérateurs ?		
Comment gérez-vous les adhésions de vos adhérents ? Avez-vous des contrats, des conventions, sont-elle validées par des juristes, y'a-t-il déjà eu des problèmes ?		

• Relations avec le marché, les clients, les concurrents

- Vos clients :
 - Typologie
 - Situation géographique
 - Fidélité

- Evolution du nombre de distributeurs
- Diffusion de l'info aux consommateurs finaux ?

- Le marché
 - Volume marché
 - Saisonnalité
 - Concurrence
 - Champ concurrentiel : oui/non
 - Nbre
 - Type
 - Suiveur ou Leader

- Etes-vous détenteurs de vos marques ?

PARTIE N°4 : communication

- Etes-vous satisfait de la communication nationale faites sur les signes officiels de qualité ?
- Seriez-vous intéressé pour une communication collective et fédérée sur la qualité en Bretagne ?
- Aujourd'hui la FFQB a mis en place proposition de logo, participation au SIA. Qu'en pensez-vous ?
- Que souhaiteriez-vous voir mis en place en terme d'action de communication (participation à des salons,...)
- En interne, que faites-vous ? que souhaiteriez-vous développer ? quels moyens y consacrez-vous ?

PARTIE N°5: attentes par rapport à la fédération

• Attentes par rapport à la fédération :

- Avant de recevoir ce courrier, aviez-vous connaissance de l'existence de la Fédération des Filières Qualité de Bretagne?
 - 1. Oui, j'en avais connaissance et je connaissais ses missions
 - 2. Oui, j'en avais connaissance mais je ne connaissais pas ses missions
 - 3. Non

- Idéalement, quels rôles souhaiteriez vous conférer à la Fédération des Filières Qualité de Bretagne?
 - 1. Aucun rôle
 - 2. Rôle de représentation
 - 3. Rôle économique

- 4. Rôle de promotion
 - 5. Rôle d'information-veille
 - 6. Rôle d'accompagnement des porteurs de projets
 - 7. Autres
-
- Vous souhaiteriez que la Fédération des filières Qualité de Bretagne valorise les SIQO et les produits auprès :
 - 1. Producteurs
 - 2. Industriels
 - 3. Acheteurs
 - 4. Consommateurs
 - 5. Institutionnels
 - 6. Autres

 - Vous souhaiteriez que la Fédération des Filières Qualité de Bretagne puisse mettre en place :
 - 1. Un groupement d'achats
 - 2. Un groupement d'employeur
 - 3. Une plateforme logistique
 - 4. Autres

 - Quelles actions collectives souhaiteriez-vous voir organisées?
 - 1. Création d'une identité visuelle (logo, charte graphique)
 - 2. Edition de plaquettes
 - 3. Participation collective à des salons
 - 4. Création d'un Site Web
 - 5. Mise en place d'une route touristique "de la qualité"
 - 6. Autres

 - Dans quels salons souhaiteriez-vous que la Fédération des Filières Qualité expose?
 - 1. Anuga
 - 2. Natexpo
 - 3. Salon de l'Agriculture
 - 4. SIAL
 - 5. SIRHA
 - 6. Prorestel
 - 7. Serbotel
 - 8. SPACE
 - 9. Autres

 - Quelles thématiques de veille souhaiteriez-vous voir suivies par la Fédération des Filières Qualité de Bretagne?
 - 1. Réglementation

- 2. Marchés
- 3. Concurrence
- 4. Produits
- 5. Autres

○ Quels accompagnements des porteurs de projets souhaiteriez-vous voir mis en place?

- 1. Formations collectives
- 2. Formation Individuelles
- 3. Echanges de bonnes pratiques
- 4. Accompagnement individuel
- 5. Autres

○ Quelles thématiques souhaiteriez-vous voir abordées lors de ces formations, ou rencontres?

• **Si vous devenez adhérents, que souhaiteriez vous voir mis en place en priorité**

Communication

Veille

Formation

Groupement d'achats

Mutualisation de moyens humains

Lobbying / Représentation



ANNEXE 4: Support d'enquête